

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Peut être utilisée pour se conformer à la norme de communication des risques 29 CFR 1910.1200 de l'osha. Consulter la norme pour obtenir les exigences précises	CLASSEMENT DE RISQUES HMIS			
SAFETEC OF AMERICA	SANTÉ	2	0 = NÉGLIGEABLE	3 = ÉLEVÉ
	INFLAMMABILITÉ	3	1 = LÉGÈRE	4 = EXTRÊME
	RÉACTIVITÉ	0	2 = MODÉRÉ	

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

IDENTITÉ (NOM TEL QU'IL FIGURE SUR L'ÉTIQUETTE ET SUR LA LISTE)		Page 1 de 3
Nettoyant bio-hand antiseptique (parfums d'agrumes)		
NOM DU FABRICANT Safetec of America, Inc.	N° DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE (24 heures) (800) 255-3924	
ADRESSE (NUMÉRO, RUE, BOÎTE POSTALE) 887 Kensington Ave.	N° DE TÉLÉPHONE POUR RENSEIGNEMENTS (716) 895-1822	
(VILLE, ÉTAT/PROVINCE ET CODE POSTAL) Buffalo, NY 14215	DATE DE PRÉPARATION:	le 1 ^{er} mai 2014
	REMPLECE LA FICHE DU:	le 1 ^{er} juillet 2013

SECTION 2 - RISQUES POUR LA SANTÉ

VOIES DE PÉNÉTRATION - SIGNES ET SYMPTÔMES D'EXPOSITION
CONTACT AVEC LA PEAU: Peut causer de la sécheresse avec l'utilisation continue.
INHALATION: Fortes concentrations de vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires, sont anesthésique, et peut causer une dépression du système nerveux central.
CONTACT AVEC LES YEUX: Les vapeurs irritent les yeux.
INGESTION: Peut causer une dépression du système nerveux central, des nausées, des vomissements et/ou diarrhée.
LES EFFETS AIGUS: Les effets aigus possibles sont une irritation et un malaise.
CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION: L'exposition prolongée peut aggraver des troubles cutanés, oculaires ou respiratoires existants.

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANTS DANGEREUX (DÉNOMINATION CHIMIQUE; NOM(S) COURANT(S))	N° CAS	% (poids) (FACULTATIF)	OSHA PEL/STEL PPM	ACGIH TLV/TWA/STEL MG/M ³
alcool éthylique	64-17-5	35-45	1000(PEL)	1000(TLV)

Ce produit n'est pas reconnu comme contenant des quantités minimales ou plus des substances visées par la Section 313 du 3^e titre de la *Superfund Amendments and Reauthorization Act* de 1986 (SARA) et par la norme 40 CFR 372.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

PROCÉDURES D'URGENCE ET DE PREMIERS SOINS
La peau: Cesser d'utiliser.
Inhalation: Transporter la personne à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin si la personne est sévèrement surmonté par l'exposition aux vapeurs. La surexposition est plus susceptible de se produire lorsqu'il s'agit de grandes quantités dans un espace clos avec une ventilation inadéquate.
Les yeux: Rincer à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
L'ingestion: Obtenir des soins médicaux immédiatement.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE)	LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (% en volume dans l'air le composant ayant le point d'éclair le plus bas)		
27,2°C/81°F (vase ouvert Tag)	LEL: 3,3	UEL: 19	
MÉTHODES D'EXTINCTION			
Produits chimiques secs, de type alcool ou de la mousse tout usage, CO ₂			
PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE			
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants et structures exposés au feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs; la réinflammation est possible.			
RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION			
Matériau inflammable. L'incendie peut dégager des gaz toxiques (tels que le monoxyde de carbone et le formaldéhyde). Les vapeurs concentrées peuvent être inflammables.			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
IDENTITÉ (NOM TEL QU'IL FIGURE SUR L'ÉTIQUETTE ET SUR LA LISTE)	Page 2 de 3
Nettoyant bio-hand antiseptique (parfums d'agrumes)	Date: le 1 ^{er} mai 2014
SECTION 6 - MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
ÉTAPES À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT	
Les petits déversements: Éliminer toute source d'allumage. Nettoyer la surface par rinçage avec de l'eau. Les grands déversements: Éliminer toute source d'allumage; ventiler la zone; absorbés avec des matériaux inertes et recueilli dans un contenant approuvé.	
SECTION 7 - LA MANUTENTION ET DE L'ENTREPOSAGE	
PRÉCAUTIONS À PRENDRE LOS DE LA MANUTENTION ET DE L'ENTREPOSAGE	
La manipulation: Tout le matériel de manutention doit être mis à la terre. Ne pas permettre à des personnes d'entrer dans l'espaces confinés. L'entreposage: Précautions usuelles pour liquides inflammables; conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des matières incompatibles.	
SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE	
PROTECTION RESPIRATOIRE	VENTILATION VENTILATION LOCALE: Requise
Aucune requise, en règle générale.	VENTILATION MÉCANIQUE (GÉNÉRALE): Oui
GANTS PROTECTEURS	PROTECTION OCULAIRE
Aucune requise, en règle générale.	Lunettes anti-éclaboussures
AUTRE VÊTEMENT OU ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	PRACTIQUES DE TRAVAIL/D'HYGIÈNE
Installation de lavage oculaire appropriée	Tenir loin de toute source d'ignition.
SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES/CHIMIQUES	
POINT D'ÉBULLITION	DENSITÉ APPARENTÉ
79°C/175°F	0,886
PRESSIION DE VAPEUR (mm Hg)	POINTE DE FUSION
Aucune donnée	Sans objet
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1)	pH(solution 1%)
1,59 (ALC.)	6,6 - 8,1
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE n-BUTYL =1)
Complet	1,7 (ALC.)
APPEARANCE ET ODEUR	% DE MATIÈRES VOLATILES (EN POIDS)
Gel translucide vert pâle	99,17
SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
STABILITÉ	CONDITIONS À ÉVITER
INSTABLE: []	Températures extrêmes; sources d'allumage
STABLE: XXX	
PRODUIT INCOMPATIBLES (À ÉVITER)	
Éviter les agents oxydants puissants tels que le chlorure d'acétyle, l'acide nitrique et de peroxide d'hydrogène.	
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUITS DANGEREUX	
La décomposition thermique pourrait émettre le dioxyde de carbone.	
POLYMÉRISATION DANGEREUSE PEUT SE PROUDIRE:	CONDITIONS À ÉVITER
NE SE PRODUIT PAS XXX	Chaleur
SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUE	
Analyse des composants - LC50: Non applicable	
Analyse des composants - LD50: Non applicable	
Effets de l'exosition aigue: L'irritation et le malaise possible.	
Sensibilisation: Non dangereux par les critères de WHMIS/OSHA.	
Effets Chroniques: Non dangereux par les critères de WHMIS/OSHA.	
Cancérogénicité: Non dangereux par les critères de WHMIS/OSHA.	
Mutagène: Non dangereux par les critères de WHMIS/OSHA.	
Effets sur la reproduction: Non dangereux par les critères de WHMIS/OSHA.	
Térotogénicité: Non dangereux par les critères de WHMIS/OSHA.	
SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
Analyse des composants - LC50: Non applicable	
Analyse des composants - LD50: Non applicable	
Écotoxicité: Non applicable	
Effets sur l'environnement: Non applicable	
Toxicité aquatique: Non applicable	
Persistence/Dégradabilité: Non applicable	
Bioaccumulation /Accumulation: Non applicable	
Coefficient de partage: Non applicable	
Mobilité dans l'environnement: Non applicable	
Informations sur le sort chimique: Non applicable	
Autres effets indésirables: Non applicable	
SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
MÉTHODES D'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS	
Se débarrasser du produit conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux. Les produits classés comme étant inoffensifs peuvent devenir dangereux lorsqu'ils entrent en contact avec d'autres produits. Consulter la norme <<40 CFR Protection of Environment Parts 260-299>> où figurent tous les règlements d'élimination des résidus. Consulter votre agence de protection de l'environnement locale, provinciale ou fédérale avant de jeter tout produit chimique.	
Déchets des résidus/Produits non utilisés: Non applicable	
Emballages souillés: Non applicable	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
IDENTITÉ (NOM TEL QU'IL FIGURE SUR L'ÉTIQUETTE ET SUR LA LISTE) Nettoyant bio-hand antiseptique (parfums d'agrumes)	Page 3 de 3 Date: le 1 ^{er} mai 2014
SECTION 14 - INFORMATIONS DE TRANSPORT	
NOM D'EXPÉDITION: Liquid inflammable, n.o.s. (L'éthanol)	RÉFÉRENCE: 173.150 (b) (c)
CLASSE DE RISQUE/GROUP D'EMBALLAGE: 3 / III	ÉTIQUETTE: Aucune requise
IDENTIFICATION NUMBER: UN1993	
SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION	
Canadian réglementation fédérale: Non applicable	
États-Unis réglementation fédérale: Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les composants sont sur la liste EPA TSCA de l'inventaire Américain.	
La sécurité et administration de la santé (OSHA)	
29 CFR 1910.1200 les produits chimiques dangereux: Oui	
CERCLA (Superfund) quantité à déclarer: Non applicable	
Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA): Non applicable	
Loi sur l'air pur/Clean Air Act (CAA): Non applicable	
Loi de l'eau propre/Clean Water Act (CWA): Non applicable	
Loi de l'eau potable/Safe Drinking Water Act (SDWA): Non applicable	
Agence de lutte contre la drogue/Drug Enforcement Agency (DEA): Non applicable	
Administration des aliments et drogues/Food and Drug Administration (FDA): Non applicable	
Classification SIMDUT/WHMIS classification: Non applicable	
Réglementations étatiques: Non applicable	
Nom de l'inventaire: Non applicable	
SECTION 16 - D'AUTRES INFORMATIONS	
L'information donnée ci-dessus est présumée exacte. Cependant, son exactitude n'est pas garantie. Les utilisateurs devraient confirmer à l'avance que les renseignements sont actuels, applicables et appropriés aux circonstances d'utilisation. Le vendeur n'assume aucune responsabilité pour les blessures subies par l'archeteur ou par des tiers causées directement par le produit si des procédures de sécurité raisonnables ne sont pas appliquées comme le stipule la fiche technique santé-sécurité. Par ailleurs, le vendeur n'assume aucune responsabilité pour les blessures causées par l'utilisation anormale du produit même si des procédures de sécurité sont appliquées.	